

l'écho de l'Argentonne



bulletin communal
de Rioux-Martin
Juillet 2013

Le mot du maire

Nous abordons la dernière ligne droite avant l'entrée de notre commune avec les Communautés de Communes fusionnées du Montmorélien, du Pays de Chalais et du Pays d'Aubeterre, et les communes de Châtignac, Saint Laurent des Combes et Yviers.

Sans connaître encore vraiment le nom définitif de cette super Communauté de Communes, ni même encore où seront implantés le siège social et les services, nous pouvons regretter notre faible représentativité, réduite à un seul siège.

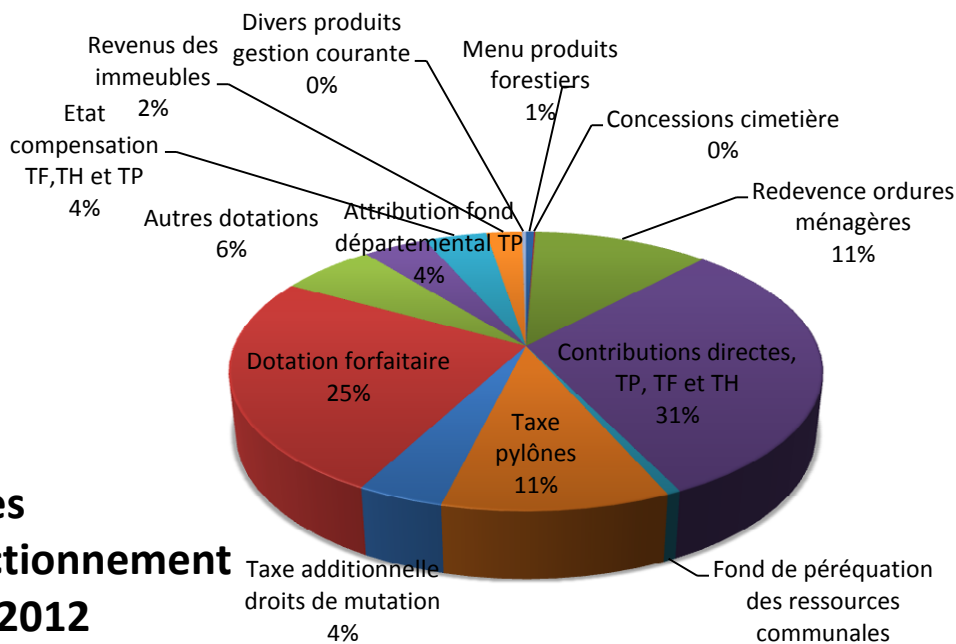
Gageons toutefois que notre commune, par son environnement et par le travail de ses associations, qui assurent un lien social permettant d'unir habitants et voisins, même éloignés, saura toujours se faire remarquer favorablement !

Bienvenue à nos futurs partenaires !

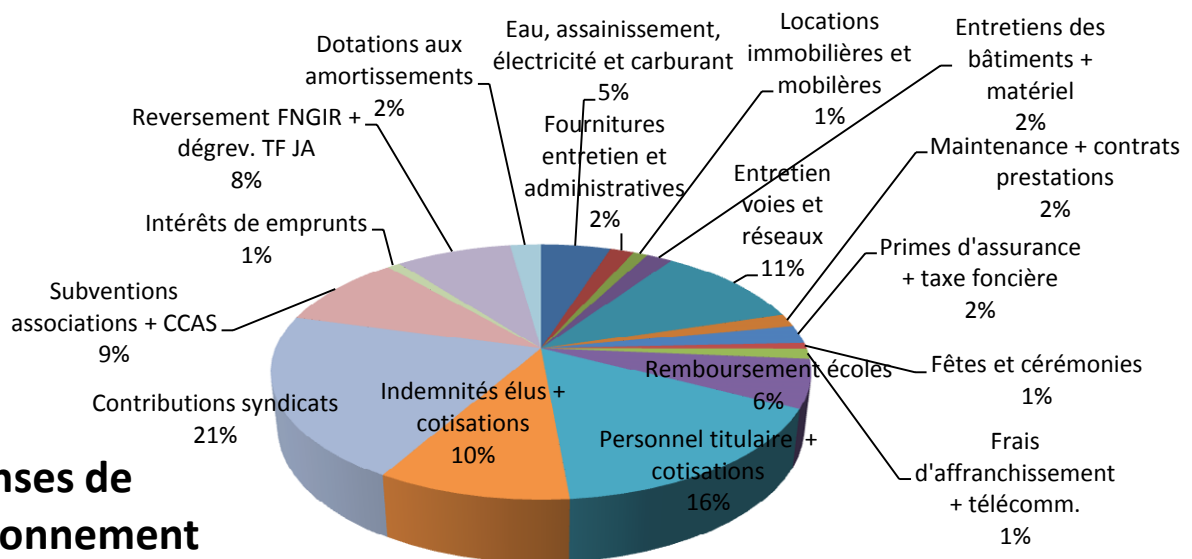
Denis Giorgessi

Budget

Recettes de fonctionnement Année 2012



Dépenses de fonctionnement Année 2012



	Investissement	Fonctionnement
Recettes	77 565,93€	229 843,79 €
Dépenses	115 626,74 €	178 400,18 €
Résultat	- 38 060,81 €	178 400,18 €

La CAF (capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est de 24,09 %, indicateur d'une bonne situation financière car la moyenne est entre 10 et 15%. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour l'année 2013 s'élèvent à 5000 € (aménagement grange Chez Martin).

L'endettement de la commune est de 46 292,25 €, ce qui correspond à 2,42 mois de fonctionnement.

L'endettement est donc faible et les annuités modérées.

L'excédent de fonctionnement restant à reporter en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2013 est de 144 138,24 € : 51 443,61 € pour 2012 additionné à 160 942,27 € de 2011, moins 68 247,64 € (prélevé sur l'excédent de fonctionnement, servant à financer le déficit d'investissement).

Le déficit d'investissement restant à reporter en dépenses d'investissement sur l'exercice 2013 est de 68 247,64 €.

Budget validé lors du conseil municipal du 2 avril 2013.

Budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 355 302 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 184 408 €), est voté en équilibre par chapitres et articles.

Pour les « Subventions de fonctionnement, organismes de droit privé », le détail des subventions a été voté lors de la réunion du 7 mars 2013. Le montant total de ce chapitre s'élève à 8 043 € :

Association ou organisme	Subvention votée en 2013
PASS Sud Charente	2 800,00 €
Un autre regard en Argentonne	1 000,00 €
Société de chasse Saint-Hubert Club chalaisien	1 000,00 €
ATRAIT	1 000,00 €
Pôle touristique du Sud Charente	800,00 €
Donneurs du sang	170,00 €
ADMR	160,00 €
ASCAC	150,00 €
Défense contre les ennemis des cultures	130,00 €
Association de mise en valeur forêts du Sud Charente	100,00 €
Croix-Rouge française Sud Charente	100,00 €
Association Bambino	80,00 €
Comité de jumelage Pays de Chalais	80,00 €
ADAPEI en Charente	80,00 €
Mobilité personnes âgées	77,00 €
Amicale laïque de Chalais	60,00 €
École privée Castel-Marie	60,00 €
RASED Montmoreau-Chalais	50,00 €
Association de pêche	50,00 €
Promotion veau de Chalais	50,00 €
CAUE	46,00 €
Total	8 043,00 €

Dans les dépenses de fonctionnement, la somme de 26 530 € est attribuée au ramassage des ordures ménagères et le tri-sélectif (CALITOM). Cette somme est à récupérer par la commune en recette de fonctionnement. Elle est répartie entre les 150 foyers de la commune. La redevance ordures ménagères pour les administrés de Rioux-Martin sera donc de 177 € par an et par foyer, soit 88,50 € par semestre pour l'année 2013.

Les travaux et achats d'investissement prévus en 2013

25 000 € pour l'aménagement de la grange et d'un parking « Chez Martin ».

9 500 € pour la poursuite de l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes + WC halte aux randonneurs.

15 800 € pour isolation et réaménagement de la salle de réunion et pose d'alarmes.

6 000 € pour l'aménagement des bacs poubelles.

1 010 € pour l'achat d'un épandeur à sable et sel.

2 500 € pour l'achat d'un défibrillateur.

Opération « Aménagement du bourg » : 40 000,36 € (frais d'études + début de la tranche 1 des travaux).

Opération cimetière : 4 000 € (jardin du souvenir, fontaine).

Ces investissements ont été validés lors du conseil municipal du 2 avril 2013.

Vote des taux d'imposition 2013 :

Il a été décidé, lors du conseil municipal du 2 avril 2013, de ne pas augmenter le taux de 4 taxes communales pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : **16,92 %**
- Taxe foncier bâti : **13,44 %**
- Taxe foncier non bâti : **36,20 %**
- CFE (cotisation foncière des entreprises, anciennement taxe professionnelle) : **21,75 %**

Seulement avec l'augmentation des bases prévisionnelles de 2013, le produit fiscal attendu sera supérieur de 1 926 € par rapport à l'année 2012.

Budget CCAS

Le compte administratif 2012 fait apparaître un résultat de 478,50 € (recettes=2 000,00 €, dépenses=1 521,50 €). Le budget primitif 2013 (fonctionnement) est établi à 4 298,53 € (voté en conseil municipal le 7 mars 2013).

Budget SPANC

Le compte administratif 2012 du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) fait apparaître un résultat d'investissement de 278,14 € (recettes = 278,14 €, dépenses = 0) et un résultat de fonctionnement de 907,86 € (recettes = 3 504,00 €, dépenses = 2 596,14 €). Le budget primitif 2013 est établi à 7 497 € pour le fonctionnement et 1 539,28 € pour l'investissement (voté en conseil municipal le 7.3.2013).

Ce qui change au 1^{er} juillet 2013

❖ Allocations chômage

Les allocations chômage sont revalorisées de 0,6 %.

❖ Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Le plafond de ressources à ne pas dépasser afin de pouvoir bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est relevé à 8 592,96 euros annuels (contre 7 934,40 euros précédemment) pour une personne seule.

❖ Eurotarifs sur les mobiles

Passer ou recevoir des appels avec un téléphone mobile lors de déplacements à travers l'Union européenne (UE) coûte moins cher. Les tarifs au détail sont plafonnés à 24 centimes d'euro hors taxe la minute pour les appels émis depuis l'étranger et à 7 centimes d'euro hors taxe la minute pour ceux reçus à l'étranger.

❖ Taux de TVA sur certains services à la personne

Le passage du taux de TVA de 7 % à 19,6 % concerne certains services à la personne : petits travaux de jardinage, cours à domicile (hors soutien scolaire), assistance informatique et internet à domicile...

Travaux et projets communaux

Aménagement sécuritaire des entrées et du centre du bourg, sur la RD 20, afin d'y limiter la vitesse des véhicules : phasage des travaux, budget et plan de financement pour la tranche 1

Le projet pour l'aménagement sécuritaire des entrées et du bourg de Rioux-Martin a été divisé en 3 tranches annuelles :

- Tranche 1 : entrée Sud, avec la porte d'entrée, les deux écluses de type « à toi, à moi », la section devant la mairie et la modification de priorité au carrefour de la RD 20 et de la RD 462. Coût prévisionnel : 111 714,05 € TTC.

- Tranche 2 : entrée Nord, avec la porte d'entrée. Coût prévisionnel : 19 188,62 € TTC.

- Tranche 3 : centre bourg, l'écluse face à la place, l'aménagement des carrefours avec les VC 6 et 203 et l'aménagement du pont. Coût prévisionnel : 31 479,91 € TTC.

Le montage de dossiers de demande de subventions pour la tranche 1 des travaux (entrée Sud) ont été réalisés. Cette demande de subventions présente l'ensemble du projet mais ne concerne que l'entrée Sud (tranche 1). Des demandes de subventions ont été faites auprès de la Région Poitou Charentes dans le cadre du FRIL, de l'Etat, dans le cadre de la DETR, du conseil général de la Charente, dans le cadre du schéma du bâti et des amendes de police (voirie routière), et de la réserve parlementaire auprès de Mme Bonnefoy.

Tranche 1 : Entrée Sud sur la route départementale n 20, en direction de la Genétouze, avec la porte d'entrée, les deux écluses de type « à toi à moi », la section devant la Mairie et la modification de priorité au carrefour de la RD n 20 et la RD n 462.

Coût prévisionnel de la tranche 1 : 84 089,40 € HT + 9 317 € TH (plus-value pour caniveaux pavés / respect architecture locale + périmètre de l'église classée) = 93 406,4 € HT, soit 111 714,05 € TTC.

Organismes et origine	% dépenses	Montant HT escompté	Montant HT acquis
Etat / DETR 2013 aménagement de bourg	27 %	25 389,49 €	18 135,35 €
Région Poitou-Charentes / FRIL	12 %	11 183,00 €	12 000,00 €
Conseil général de la Charente	20 %	18 681,28 €	En cours
Réserve parlementaire N. Bonnefoy	15 %	14 010,96 €	10 000,00 €
Autofinancement commune de Rioux-Martin (fonds propres)	26 %	24 141,67 €	18 135,35 €
Totaux	100 %	93 406,40 €	40 135,35 €

❖ Précisions sur l'échéancier

- 4^e trimestre 2013 : commencement des travaux de la tranche 1
- Début 2014, finalisation de la tranche 1
- Les tranches 2 et 3 seront lancées et réalisées en 2014 et 2015.

Aménagement de la grange et d'un parking « Chez Martin »

Ces travaux, prévus dans le budget prévisionnel 2013, s'insèrent dans un projet global d'aménagement et d'embellissement du site de « Chez Martin » (sous le nouveau cimetière).

L'ancienne maison d'habitation a été démolie afin de sécuriser l'ensemble du site. La grange a été vidée et un appentis, mitoyen à la grange a été créé. Cet appentis sera affecté au plan grand froid : lieu de stockage pour le sable, le sel et la lame de déneigement.

L'ensemble du bâtiment a été équipé de gouttières et habillé en pierre de taille aux angles. Il sera crépi, afin de s'insérer au mieux dans le village.

Un vaste parking a été créé entre le nouveau cimetière et la grange. Il servira de parking pour le nouveau cimetière et de parking de complément pour les manifestations autour de la mairie et pour les cérémonies dans l'église.



Travaux de voirie

La commune de Rioux-Martin, en tant que commune non adhérente à une communauté de communes, a droit à une subvention tous les 3 ans du conseil général pour ses travaux de voirie dans le cadre du programme FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes). Cette subvention a été attribuée en 2012 lors du programme de travaux. Plus de 30 000 € ont été investis dans la voirie en 2012.

C'est pourquoi moins de travaux de voirie sont prévus en 2013.

Il y aura toujours, cependant, les travaux d'entretien courant, réalisés par l'entreprise Naudin TP: broyage des voies et chemins communaux (banquettes, fossés, talus) et ceux réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente: point-à-temps, débroussaillage des carrefours et virages dangereux, balayage de la chaussée dans le bourg...

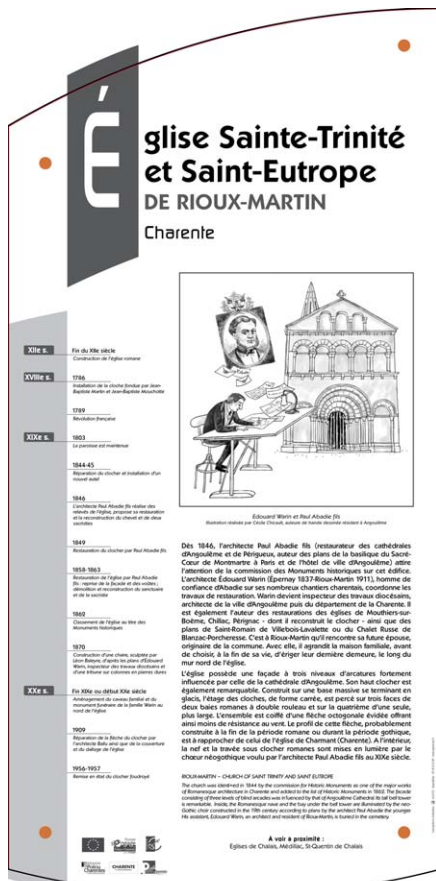
Programme Art Roman 2013 Plaque signalétique patrimoniale

Depuis 2013 l'église de Rioux-Martin fait partie du « Programme de valorisation de l'art dans le Sud Charente », par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Pays Sud Charente.

Dans le cadre de notre participation à ce programme, les dessins illustrant les plaques signalétiques patrimoniales ont été présentés lors du comité de pilotage Art roman le 14 mars 2013.

Sur le principe, les 8 dessins réalisés, pour les 8 nouvelles communes s'engageant cette année (Bors-de-Baignes, Brie-sous-Barbezieux, Cressac-Saint-Genis, Médillac, Rioux-Martin, Salles-Lavalette, Saint-Aulais et Vignolles), ont été approuvés par le comité de pilotage en présence de Via Patrimoine.

Le dessin de l'église de Rioux-Martin a fait l'objet d'une validation en conseil municipal. Via Patrimoine a ensuite rédigé le texte, pour la plaque devant être apposée devant l'église, en lien avec le dessin. Ce texte sera soumis à la validation du conseil municipal avant que la plaque soit installée.



Le crayonné de l'église romane de Rioux-Martin a été réalisé par Marie Mortillet, illustratrice de bandes dessinées d'Angoulême. Il s'inspire du thème: « Edouard Warin et Paul Abadie », et figure la collaboration d'Edouard Warin architecte d'Angoulême (les halles, école Jules-Ferry) avec Paul Abadie, illustre architecte, connu nationalement pour avoir fait construire la basilique de Montmartre, mais également la mairie d'Angoulême. Ils ont tous les deux œuvré pour la rénovation de l'église du village, et Edouard Warin y est enterré.

Elaboration du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sur la commune de Rioux-Martin

Le conseil municipal avait lancé l'élaboration de ce plan en octobre 2012.

A la suite d'une consultation, c'est le bureau Accessibilité qui a obtenu le marché. Il réalise actuellement le document.

La réunion de lancement et de présentation de la méthodologie auprès des représentants de la commune a eu lieu le mercredi 3 avril 2013 dans les locaux de la communauté de communes à la Chalais.

Les visites sur le terrain et les relevés ont été réalisés durant le second trimestre 2013 par un technicien (le 18 juillet 2013 à Rioux-Martin).

Toute personne souhaitant participer à l'élaboration du document peut faire parvenir ses remarques en mairie. Les services de la commune restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Service public d'assainissement non collectif de Rioux-Martin (SPANC):

❖ Rapport annuel du SPANC de Rioux-Martin en 2012

Ce rapport comprend le bilan des contrôles d'assainissement non collectif (ANC) réalisés depuis 2006. Une première campagne de diagnostic a été réalisée de 2006 à 2010. Fin 2010, le parc global de la commune a été évalué à environ 164 installations d'ANC: 157 en fonctionnement (actives) et 7 non actives (maisons vacantes), avec un taux de conformité des ANC estimé à 43%.



Une nouvelle campagne de visite a débuté en 2011 (2011-2015). C'est le second cycle de visite, avec le contrôle périodique de fonctionnement des ANC et une nouvelle fréquence de visite, fixée à 5 ans en moyenne.

En 2012, 22 visites de contrôle périodique de bon fonctionnement, 2 visites dans le cadre de la vente d'immeuble et 3 visites de bonne exécution de chantiers ont été réalisées par le SPANC de la CDC de Chalais. Fin 2012, le taux de conformité des assainissements non collectif de la commune est estimé à 49% (selon le nouvel arrêté du 27 avril 2012).

Ce document est disponible en mairie.

❖ Contrôles du bon fonctionnement des ANC en 2013

Depuis 2011 ont débuté les contrôles périodiques de bon fonctionnement des ANC. La nouvelle périodicité de 5 ans, validée par le conseil municipal, débutera à compter de la seconde visite. En attendant le réajustement entre l'ancienne et la nouvelle périodicité, le contrôle est effectué en moyenne tous les cinq ans. Des contrôles plus fréquents peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

En 2013 seront contrôlées certaines installations

dont les diagnostics ont été effectués en 2009. Environ 25 installations d'ANC seront contrôlées cette année, principalement Chez Bariot, au Bourg et aux Ecosais du Bourg. Les bâtiments communaux seront également contrôlés cette année. Les premières visites pour les résidences secondaires débuteront début août.

Les personnes concernées recevront un courrier où seront stipulés le jour et l'heure du rendez-vous avec le nouveau technicien assainissement de la CDC du pays de Chalais (M. Julien Rojo-Diaz). En cas de non-disponibilité, elles pourront modifier la date avec lui.

La vie communale et locale

Etat civil 1^{er} semestre 2013

Naissance: Camille TEVENIN, le 14 mai 2013 à Soyaux

Prochain recensement de la population de Rioux-Martin en 2014

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Le dernier recensement sur notre commune ayant eu lieu en 2009, l'année prochaine sera une année de recensement.

Le recensement aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Des informations complémentaires vous seront communiquées en fin d'année.

Intégration / fusion des communautés de communes

A compter du 1^{er} janvier 2014, la commune de Rioux-Martin va intégrer une nouvelle communauté de communes, issue:

- de la fusion des communautés de communes du Pays de Chalais, du Pays d'Aubeterre et du Montmorélien,
- de l'extension aux communes de Châtignac, Rioux-Martin, Saint-Laurent-des-Combes et Yviers.

En intégrant cette nouvelle communauté, la commune va subir deux changements majeurs.

• Tout d'abord, des compétences vont être transférées à la communauté de communes. Jusque-là gérés par la commune, l'entretien de la voirie communale, le développement économique, la gestion des déchets ménagers seront assurés par la communauté de communes, à l'image de ce qui se fait actuellement pour le service public d'assainissement non collectif.

- Ensuite, concernant la fiscalité, la communauté de

communes prélèvera la totalité de la contribution économique territoriale (anciennement taxe professionnelle), ainsi que des impôts sur la taxe d'habitation (environ 8,70%) et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (environ 1,70%).

Ces impositions seront instaurées pour permettre à la communauté de communes d'assurer la gestion des nouvelles charges transférées par la commune. En contrepartie, un mécanisme de neutralisation sera mis en place pour diminuer la pression fiscale de la commune, étant donné qu'elle aura moins de charges à assumer.

Un élu issu du conseil municipal de Rioux-Martin représentera la commune au sein du conseil communautaire et participera à toutes les décisions prises par la communauté. Et ce pour la période transitoire, comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et l'installation du nouveau conseil communautaire, issu du renouvellement général de mars 2014.

Il reste encore à définir le nom et le siège social de la future communauté de communes, ainsi que le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant.

Le conseil municipal de Rioux-Martin, lors de sa réunion du 2 avril 2013, a proposé que le siège social de la future communauté de communes soit à Chalais, au siège de l'actuelle communauté de communes du Pays de Chalais.

La fête des voisins, le dimanche 9 juin 2013

Toute la population de Rioux-Martin était conviée, pour la première année, à participer à ce repas participatif, riche en lien social, avec la rencontre de toutes les générations, des nouveaux arrivants, des élus locaux...

Beau succès pour cette première édition, organisée par la collectivité de Rioux-Martin, avec le soutien des associations communales. Plus de 80 convives, habitants de la commune, élus, associations et amis étaient au rendez-vous.

Le principe de cette journée était simple: la com-

Un repas de village fort réussi



Les convives réunis autour du four à pain.

Photo CL

80 convives ont répondu à l'invitation du conseil municipal de Rioux-Martin, pour un repas de village participatif particulièrement réussi. Réunis dans les jardins de la mairie, les habitants ont apporté chacun leur spécialité culinaire réchauffée dans le four à pain communal. Les associations locales «Un autre regard sur l'Argentonne», «Pass Sud-Charente» et «Atrait» ont offert l'apéritif, alors

fourni le sanglier. Ce déjeuner nouvelle formule a donné l'occasion aux participants de faire connaissance tout en appréciant la qualité et la variété du menu. Jeux de société, parties de pétanque et promenades en calèche ont animé la journée. Une belle initiative pour créer des liens sociaux intergénérationnels entre élus, habitants et nouveaux arrivants. Rendez-vous à d'ores et déjà été

muné avait allumé le four à pain et installé des tables sous le préau et dans les jardins de la mairie.

Chaque convive apportait une de ses spécialités culinaires : salades, tourtes, tartes, samossas, pizzas, cakes, pain de poissons, pâtés, petits pains, pommes de terre à cuire au four, fromage,

salade, gâteaux, fruits, vins, pineau... Au besoin ces spécialités pouvaient être cuites ou réchauffées dans le four à pain.

La société de chasse du Saint-Hubert Club Chalaisien a offert la viande (de sanglier) et les autres associations communales (Un Autre Regard en Argentonne, PASS Sud Charente et ATRAIT) ont offert l'apéritif.

Malgré un temps mitigé, ce repas s'est ensuite poursuivi l'après-midi avec des jeux de société, tournois de pétanque et de ping-pong, retransmission de la finale de Roland-Garros, promenades en calèche...

La commune de Rioux-Martin remercie vivement tous les participants, pour cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Association «Un Autre Regard en Argentonne»

❖ Randonnée et repas du brin d'aillet, le 1^{er} mai 2013

6 heures du matin, orage ! Non, les nuages se sont dissipés, et les marcheurs du Brin d'Aillet ont arpenté les chemins de notre belle campagne.



Jean Gabillaud a compté 123 fidèles de l'Amicale laïque, Marche Double et marcheurs seuls, dont 103 sont restés pour profiter de notre repas, grillons, brin d'aillet, omelettes et fraises, le repas traditionnel ce jour-là.

La journée s'est déroulée dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

Nous avons rappelé combien Jany Michaud, disparu quelques semaines auparavant, participait et aimait cette manifestation.

À l'année prochaine, donc.

❖ Manifestations à venir

- **Concert de musique classique** dans l'église de Rioux-Martin, le dimanche 29 septembre 2013, avec l'ensemble de musique classique « Arpeggione ». Concert gratuit.

- **Foire automnale et vide grenier** le dimanche 6 octobre 2013.

La réussite de cette nouvelle formule nous encourage à renouveler l'association de la foire automnale (artisans, vieux métiers, producteurs locaux, associations...) et d'un vide-grenier dans les jardins de la mairie. Repas de saison le midi.

Si vous êtes intéressés par le vide-grenier, ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter ! Mme Joëlle Chapron au 05.45.98.29.23 (heures des repas).



À la découverte du jardin de La Lézardière

Sud-Ouest (31 mai 2013):

« Le premier week-end de juin a été le rendez-vous annuel des passionnés des beaux jardins Cette année, un seul a été ouvert dans le Sud-Charente : La Lézardière, à Rioux-Martin.

Yves-Michel Foucaud a fait visiter son jardin de curé, niché au cœur même de ce charmant village, avec ses carrés d'aromates rares, une de ses spécialités, son jardin sauvage avec des légumes aussi rares, comme le maceron très prisé au Moyen Âge, et d'autres plantes, comme "le cabaret des oiseaux" qui offre dans son cœur une coupe d'eau où ceux-ci viennent s'abreuver. De son vrai nom, la cardère. Son fruit, une fois séché, servait à carder la laine. »



L'arbre aux papillons : à la manière d'Yves KLEIN, les enfants de l'école maternelle ont réalisé des papillons par pliage. Les élèves de la classe de CM1 / CM2 ont réalisé des coloriages et des nichoirs à insectes.



« Le Jardin des odeurs »

Les odeurs sont le thème de cette année. Yves-Michel Foucaud en choisit un différent chaque année. L'an dernier, ce fut les plantes à bonbons, "une diversité qui plaît beaucoup aux enfants qui réalisent que tout en fait provient des plantes et de la nature", dit-il. C'est à chaque fois l'occasion pour des écoliers de venir découvrir les merveilles de ce jardin. Deux classes (grande maternelle et CP) de Pranzac (près de La Rochefoucauld), en séjour au Centre découverte d'Aubeterre, y sont venus mardi. Le thème avait déjà été abordé la veille dans le jardin aromatique d'Aubeterre. Mardi, les travaux pratiques ont occupé les enfants qui ont dû reconnaître l'odeur de la dizaine de plantes placées dans des tubes à essai, puis aller les découvrir dans le jardin et observer leur forme.

Heureusement, des moyens leur ont été donnés pour se souvenir, comme "le fenouil chatouille", et les enfants de se chatouiller les uns les autres au milieu des rires.

Le soleil a fait une belle apparition lors de la visite du jardin avant de disparaître. Les deux classes ont ensuite déjeuné bien à l'abri sous la Halle des Randonneurs, à deux pas de la Lézardière. »

Société de chasse le Saint-Hubert Club Chalaisien

La saison 2012 / 2013 vient de se clôturer avec une bonne réussite pour les chasseurs et surtout les manifestations qui se sont déroulées tout le long de l'année.

❖ Les manifestations du premier semestre 2013

- Le 23 février soirée méchoui de sanglier, à la salle des fêtes avec 180 repas,
- Le 3 mars, chasse à courre au lièvre à pied avec casse-croûte et repas,
- Le 31 mars concours AFACCC sur lièvre et chevreuil avec casse-croûte et repas,
- Le 14 avril traditionnel banquet du St Hubert,
- Le 30 avril loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel,
- Le 18 mai journée pêche à la truite dans l'étang de la famille Bonnin que nous remercions pour le prêt de celui-ci et soirée paëlla le soir,
- Le 23 juin randonnée VTT, marche et équestre « la Saint-Hubérienne » avec un peu plus de 200 participants (vu le temps et les sentiers boueux, les vététistes ont boudé celle-ci).



❖ Les manifestations à venir :

- Les 13 et 14 juillet 2013 le ball trap chez Birot.
- Le vendredi 19 juillet la 4^e randonnée nocturne en espérant dépasser les 300 participants de l'an dernier.
- Le 26 juillet assemblée générale.
- Une soirée en novembre (date à définir).
- Le loto de Noël le 27 ou 28 décembre.



❖ Vie de l'association

Lors de l'assemblée générale de l'association, le 15 janvier 2013, le bureau a été pour partie renouvelé: Géraldine Nadaud, présidente; Cédric Lafage, vice-présidente; Lisa Mouclier, secrétaire; Aurélie Marchadier, secrétaire adjointe; Mélanie Monet, trésorière; Magdeleine Thibault, trésorière adjointe; Michel Leon, de l'ASCAC, membre du conseil d'administration; Joël Boniface, membre du conseil d'administration, président d'honneur.

Début janvier l'association a acheté un deuxième équidé, Mystère (photo ci-contre), poney fjord au pair à l'association depuis presque 2 ans. Poney polyvalent, calme, rustique et très attachant!



Pour la troisième année nous avons fauché et bottelé notre foin, avec l'aide des bénévoles et des agriculteurs voisins que nous remercions vivement! Vu les conditions météo humides de ce printemps, nous n'avons pu couper l'herbe que sur la moitié de nos prairies. Le stock restant de notre bonne récolte de l'an dernier nous permettra d'avoir assez de foin pour cet hiver.

Les adhérents se retrouvent toujours le samedi matin (entre 9 h 30 et midi) pour travailler les chevaux de l'association (travail en carrière, balades, travail à pied).



Le dimanche est réservé aux randonnées ou aux compétitions. Les adhérents passent quotidiennement à l'association pour les soins aux animaux.

❖ Participation aux compétitions

Depuis l'année dernière l'association participe activement aux compétitions de tourisme équestre: TREC monté et TREC attelé. Depuis janvier 2013, une équipe de l'ATRAIT (3 ou 4 cavalières) participe aux épreuves du challenge départemental de TREC monté de la Charente et deux équipes de meneurs participent aux compétitions régionales de TREC attelé.

❖ Manifestations

- Deux bénévoles de l'association ATRAIT ont participé et aidé pour la randonnée du brin d'aillet du 1^{er} mai 2013, avec l'équipe d'Un Autre Regard en Argentonne.
- Lors de la journée du repas de village le 9 juin 2013, l'association a organisé des promenades digestives en calèche dans le bourg pour les enfants et les adultes.
- 7 juillet 2013: organisation d'une compétition officielle: la finale du challenge département de TREC monté de la Charente avec le Comité départemental d'équitation (CDE 16) et du Comité départemental de tourisme équestre (CDTE 16).
- 21 juillet 2013: participation à la fête d'Yviers: promenade en calèche dans le bourg d'Yviers
- Du 9 au 12 août 2013: participation au Jumping international du Sud Charente, organisé par l'ASCAC: aide pour la restauration, baptêmes en calèche sur le site du Jumping et remise des prix.
- Septembre 2013: organisation de la journée porte ouverte

❖ Projet touristique d'hébergement temporaire

« **Les insolites de Moqueras** »: ce projet, lancé par Jocelyne Bonnin, prévoit un gîte d'accueil et un gîte d'étape en yourte sur Condéon, avec un partenariat local pour des hébergements temporaires (yourtes et tipis), permettant d'offrir aux visiteurs des hébergements à la nuitée, afin de randonner à pied, en VTT, à cheval et en attelage sur les sentiers du Sud Charente.

Jocelyne Bonnin a proposé un partenariat avec l'association ATRAIT car c'est une association orientée sur le tourisme équestre, qui accueille déjà des randonneurs et qui est située sur le tour Sud Charente. L'installation de ce type d'accueil (tipi) durant la période esti-



vale a fait l'objet d'un contrat précis et permettra à ATRAIT, non seulement d'avoir des recettes complémentaires (un pourcentage du prix des nuitées + l'hébergement des chevaux), mais aussi d'améliorer sa communication et sa participation à l'animation du territoire. Le projet, validé par l'AG d'ATRAIT le 15 janvier, a été soumis à l'avis du conseil municipal le 31 janvier 2013, qui l'a accepté.

Le tipi a été installé fin mai et sera démonté en fin de saison (courant septembre). Il n'est raccordé ni à l'eau, ni à l'électricité et c'est un hébergement temporaire démontable.

- Pour plus d'informations :

Les Insolites de Moqueras – Lieu-dit « Moqueras » - 16360 Condéon – contact@insolites-moqueras.fr – Tel. : 06.30.56.27.72 – www.insolites-moqueras.fr/

Chantier d'insertion PASS Sud Charente

Depuis 2003, PASS Sud Charente mobilise l'ensemble de son équipe pour rendre améliorer et embellir le cadre de vie des habitants de Rioux-Martin. L'origine de la collaboration d'association d'insertion avec la commune de Rioux-Martin naît d'un projet commun du président de l'époque, Luc Geffré, et du précédent maire, Joël Boniface.

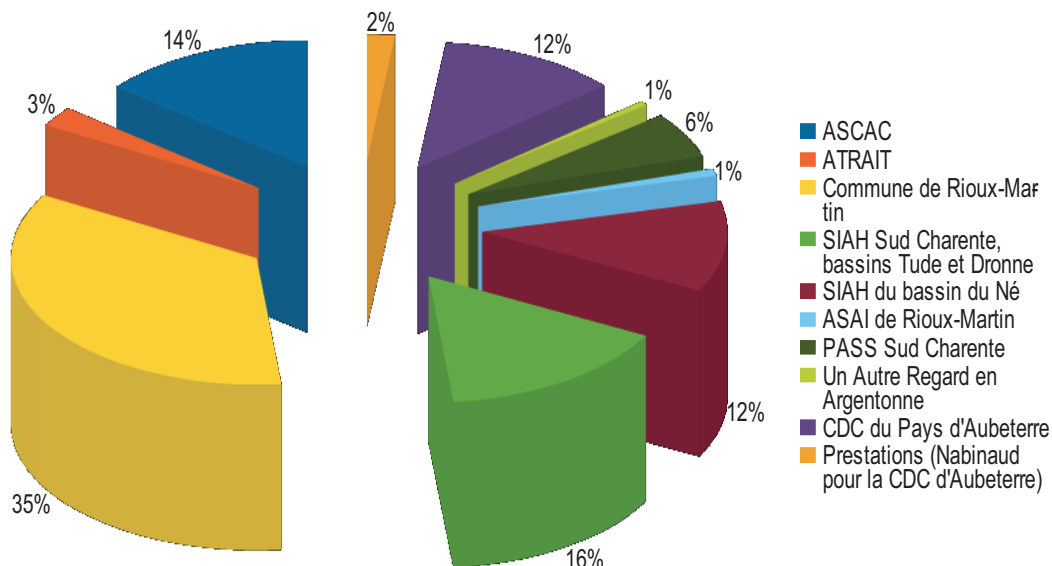
2003 - 2013 : 10 ans de collaboration, 10 ans d'existence pour notre association qui œuvre pour l'insertion sur le Sud-Charente ! Elle permet de faire travailler au quotidien une douzaine de personnes du territoire. Elle favorise l'insertion de personnes éloignées de l'emploi pour des raisons très diverses, en proposant un accompagnement social et professionnel rapproché ayant pour but l'insertion professionnelle durable. Les chantiers supports de l'activité quotidienne de l'équipe sont l'entretien des cours d'eau, des espaces verts, du petit patrimoine bâti et le soutien aux associations du territoire.

L'association chantier d'insertion PASS Sud Charente, c'est aujourd'hui :

- De 8 à 10 salariés en insertion, hommes et femmes, en grande partie bénéficiaires du RSA socle (CUI CAE d'une durée de 8 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans)

- 3 salariés permanents : 1 encadrant technique à temps plein, une accompagnatrice socio-professionnelle à 20 h / semaine et une coordinatrice à 5 h / semaine

- 15 adhérents, membres du bureau, du conseil d'administration ou sympathisants



Site de Poltrot sur la commune de Nabinaud (CDC du Pays d'Aubeterre)

- 8 partenaires : 4 membres fondateurs : la commune de Rioux-Martin, le SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne et les associations

ATRAIT et ASCAC et les 4

partenaires suivants, qui nous ont rejoint depuis quelques années : le SIAH du bassin du Né, les associations Un Autre Regard en Argentonne et ASAI de Rioux-Martin, ainsi que la communauté de communes du Pays d'Aubeterre

Environ 10 000 heures de travail sur 12 mois avec des missions très variées : entretien de rivières, montage et démontage de manifestation, entretien des espaces verts, aménagement d'un labyrinthe végétal (photo ci-contre)

Le bilan des activités et le bilan financier ont été exposés aux partenaires lors de l'assemblée générale du 18 juillet.

Pour la commune de Rioux-Martin, c'est plus de 3 000 heures en 12 mois, avec des activités saisonnières :

- Entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage, entretien des massifs, ramassage des feuilles).
- Nettoyage des 2 cimetières.
- Ménage des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, bureaux, préau, église, halte aux randonneurs).
- Entretien de la voirie (point à temps, débouchage des grilles et des buses, débroussaillage des carrefours et virages dangereux).
- Coupe et livraison du bois de chauffage, fabrication de piquets.
- Travaux du bâtiment avec l'aménagement de la grange Chez Martin.

Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente, bassins Tude et Dronne

Programme pluriannuel d'entretien et de valorisation du réseau hydraulique de la Tude et de ses affluents 2005 - 2015

Année 2013 / 8^e tranche de travaux : entretien de l'Argentonne, la Tannerie et la Belle Eau

L'Argentonne (11 km) prend sa source vers 115 mètres d'altitude sur la commune de Bardenac, 500 mètres à l'est du bourg, près du lieu-dit La Tuilerie. Elle concerne ensuite les communes d'Yviers, Rioux-Martin, Chalais et Médiac.

L'Argentonne et ses affluents prennent tous leur source à proximité du domaine boisée de la Double à l'ouest. Ce positionnement géographique donne au cours d'eau une restitution beaucoup plus lente des eaux superficielles sur des sols argilo-sablonneux. C'est pour cette raison que les assècs sont nettement moins fréquent que sur le reste des affluents du bassin. Cet aspect quantitatif permettait à des populations piscicoles dites de 1^{re} catégorie (comme la Truite Fario) de se reproduire, de se développer et de s'y maintenir en petite quantité maintenant.

En 2010 et 2013, la Fédération de la Pêche de la Charente et le syndicat ont procédé à des pêches électriques d'inventaires qui apportent une connaissance sur les espèces présentes : Barbeau, Chabot, Chevaine, Gardons, Goujeon, Lote Franche, Lamproie de Planer, Vairon et Truite Fario. Suite à cette inventaire plutôt diversifié mais faible en quantité, le syndicat a souhaité mettre en œuvre un programme de restauration hydro-morphologique sur l'Argentonne afin d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau et la richesse des peuplements piscicoles.

Travaux prévus sur 14,2 km de cours d'eau pour un coût de 106 00€ ht, subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le conseil général de la Charente et le conseil régional Poitou-Charentes. Les travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées et le chantier d'insertion Pass Sud Charente.

- Traitement de la ripisylve (végétation poussant en bordure des cours d'eau) sur les 3 affluents. Ces cours d'eau feront l'objet d'une restauration et du valorisation du milieu. L'entretien de la ripisylve sur ces petits cours d'eau permettra de réouvrir le milieu bien souvent obstrué par de la végétation sénescence.

- Suite à l'entretien de la ripisylve, des interventions en faveur de la diversification des écoulements, des habitats et des espèces piscicoles seront réalisés.

- La continuité écologique est une priorité du syndicat et notamment pour l'Argentonne en 2013. L'objec-



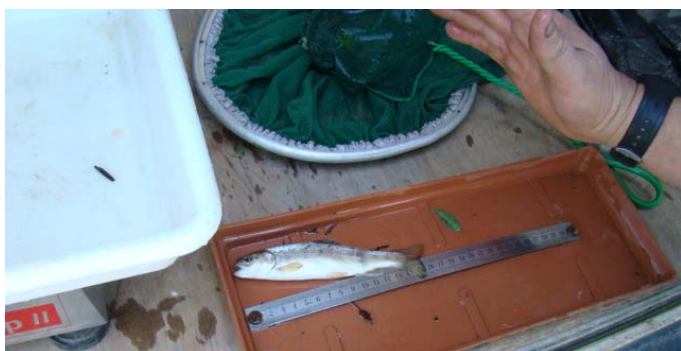
tif est d'assurer la franchissabilité d'obstacles par les espèces piscicoles.

Concernant le diagnostic et les techniques à déterminer pour l'Argentonne, l'espèce repère est la Truite Fario. L'Argentonne reste le seul affluent de la Tude sur lequel on peut trouver de la reproduction naturelle de Truite Fario. 17 ouvrages (ponts, seuils, radiers...) et donc sites d'intervention sur de la continuité écologique, ont été recensés sur l'Argentonne et devront faire l'objet d'un aménagement. Un suivi biologique et un échantillonnage des peuplements piscicoles par pêche électrique seront réalisés en 2014 et en 2016 afin d'évaluer l'efficacité de ces aménagements.

Une réunion d'information se déroulera en septembre, tous les acteurs et usagers de la rivière seront invités à y participer.

❖ Pour plus de renseignements sur ces travaux

Président : M. Joël Boniface. Technicien de rivière : M. Gaël Pannetier. Mairie 16210 Rioux-Martin. Tél. : 05.45.98.59.61. Mail : siahsudcharente@gmail.com. Site internet : www.siahsudcharentetudedronne.com



Informations diverses

Lutte contre le frelon asiatique avec le conseil général de la Charente

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le département de la Charente a engagé une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices,
- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes,
- la destruction des nids par des désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

Dans ce cadre, la commune, depuis l'année dernière, participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département.

Les formulaires pour le recensement des nids est disponible en mairie et sur notre site internet.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours. Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Elections en 2014

Après les élections présidentielles et législatives l'an dernier, cette année est une année sans élections. L'année 2014 sera de nouveau une année d'élection avec les 2 événements suivants :

Date	Election	Durée du mandat	Dernières élections
2014	Municipales	6 ans	2008
2014	Européennes	5 ans	2009

Le calendrier électoral (dates des premiers et deuxièmes tours) n'est pas encore établi et des modifications du scrutin sont prévues par le gouvernement de M. Ayrault.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...) vous devez prendre l'initiative de la demande auprès de la Mairie.

Pour pouvoir voter en 2014 à Rioux-Martin il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 2013.

❖ Formulaire d'inscription

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site internet suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>.

Opération tranquillité vacances 2013

La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils utiles afin de limiter les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

- Signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance peut relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.

- Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.
- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les.

❖ Sur votre lieu de vacances: ne tentez pas les voleurs!

- Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur.

- N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.

- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit.

- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (disponible en mairie et sur le site internet de la commune) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à la brigade de gendarmerie de votre domicile.